

Commune de DOMSURE  
Procès-verbal Réunion du Conseil municipal  
Du 27 avril 2023 à 19h30  
Convocation du 21 avril 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 11

Présents : 10

Absent excusé : 1

Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0

Date de la convocation : 21/04/2023

L'An deux mil vingt-trois, le vingt-sept avril  
le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Patrick  
VACLE, Maire.

---

Présents : Patrick VACLE, Brigitte FISCHER, Mathilde FERRIER  
Xavier BERNARD DE DOMPSURE, Patrick BOUILLET, Jean-Paul BOUILLOUD, Jérôme COMMARET, Brenda  
COSTANZO, Christine DROUILHET, Pauline MICHEL.

Absent excusé : Lilian Billet

Secrétaire de séance :

---

**ORDRE DU JOUR**

**► Finances**

- Vote des taux de taxes (modification délibération et état 1259)
- Décisions modificatives sous-comptes
- Devis reliure registres

**► Associations**

- Restaurant scolaire
- Sou des écoles : brocante

**► Bâtiments**

- Restaurant Chez Nathaly
- Halle, point inauguration, location
- Plan communal de Sauvegarde
- Plan sécurité pompiers
- Salle archives

**► Voirie**

- Extension réseau électrique ENEDIS – SIEA

**► Syndicat Eau Bresse Suran Revermont**

- CR comité syndical 30-03-23

**► Personnel communal**

- Contrat
- Avancement

**► Affaires diverses**

- Repas CCAS
- Réunion commission sports
- Animaux errants
- Divers

Le compte-rendu du conseil du 23 mars 2023 est adopté à l'unanimité.  
Le compte-rendu du conseil du 06 avril 2023 est adopté à l'unanimité

## 1/ Inauguration halle

Monsieur le Maire remercie tout le conseil pour son investissement lors de l'inauguration du 22 mai 2023. Le travail engagé depuis trois années a permis de finaliser ce projet de construction de halle multisports, multiactivités.

Sur le plan financier, la demande de subvention régionale vient d'être actée et signée.

A noter quelques ajustements : prévoir des porte-manteaux dans la salle et dans la douche.

Monsieur le Maire précise qu'il a contacté le directeur de ENGO BOURGOGNE en charge de l'électricité de la halle. Ce dernier a pu constater les derniers travaux à organiser et modifications à réaliser.

Monsieur le Maire précise que la halle est très demandée, il va donc être nécessaire de statuer sur des tarifs et conditions de locations.

Il ressort :

- gratuité pour les associations de Domsure et Beaupont-Domsure
- mise en place d'un règlement d'utilisation et de nettoyage des locaux
- pas de vaisselle mise à disposition, location possible au comité des Fêtes de Domsure (vaisselle, tables et chaises...)

- tarifs évoqués à confirmer :

tarif 1 jour : 100,00 habitants communes – Beaupont-Domsure  
150,00 habitants hors communes Beaupont-Domsure

tarif 2 jours week-end : 150,00 habitants communes – Beaupont-Domsure  
200,00 habitants hors communes Beaupont-Domsure

- caution de 1000,00 euros (prendre en considération les rideaux et leur télécommande, perte des clefs, état des lieux avant après....).

## 2/ Finances :

Monsieur le Maire précise qu'il n'est pas possible d'augmenter le taux de la taxe habitation sur les maisons secondaires sans augmenter le taux de la taxe habitation. Le conseil municipal ayant choisi de maintenir le même taux pour l'année 2023, il est donc nécessaire de modifier la délibération prise lors du conseil du 06 avril 2023 à savoir :

### **DEL 2023-18 : Vote des taux d'imposition communaux – année 2023 (annule et remplace DEL 2023-15)**

- **Considérant** les modifications fiscales applicables à la commune suite à la fusion des 7 EPCI et à la création au 01 janvier 2017 de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse (CABBB).

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,

- **Vu** les lois de finances annuelles ;

- Considérant qu'à compter du 1er janvier 2023, le pouvoir de vote de taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés à l'habitation principale (THRS) est rétabli pour les communes obligeant l'assemblée délibérante à voter les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et de la THRS (taxe habitation résidences secondaires) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes directes locales des taxes foncières bâties et non bâties et de la THRS (Taxe habitation résidences secondaires) pour 2023, en appliquant les taux suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 24.90 %
- Taxe foncière (non bâti) : 38.84 %
- Taxe habitations résidences secondaires : 11,20 %

Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

**DEL 2023-19 DM2 – Budget commune – Virements de crédits**

Monsieur Le Maire précise qu'une erreur d'imputation nécessite un virement de crédits. En effet, les produits de cession de bien font l'objet d'une prévision au compte 024 (recette d'investissement) et non au compte 77 (recette produit spécifique).

Il convient donc de procéder à un virement de crédits comme indiqué ci-après :

**Tableau détaillé**

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de recettes d'investissement mouvementés par la DM	118 292.00 €	-50 000.00 €	50 000.00 €	118 292.00 €
021 Virement de la section de fonctionnement	118 292.00 €	-50 000.00 €	0.00 €	68 292.00 €
021/021	118 292.00 €	-50 000.00 €	0.00 €	68 292.00 €
024 Produits des cessions d'immobilisations	0.00 €	0.00 €	50 000.00 €	50 000.00 €
024/024	0.00 €	0.00 €	50 000.00 €	50 000.00 €
Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvementés par la DM	118 292.00 €	-50 000.00 €	0.00 €	68 292.00 €
023 Virement à la section d'investissement	118 292.00 €	-50 000.00 €	0.00 €	68 292.00 €
023/023	118 292.00 €	-50 000.00 €	0.00 €	68 292.00 €
Total des chapitres de recettes de fonctionnement mouvementés par la DM	50 000.00 €	-50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
77 Produits spécifiques	50 000.00 €	-50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
7751/77	50 000.00 €	-50 000.00 €	0.00 €	0.00 €

**Tableau récapitulatif**

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
Total général des dépenses d'investissement (1)	837 930.00 €	0.00 €	0.00 €	837 930.00 €
Total général des recettes d'investissement (1)	837 930.00 €	-50 000.00 €	50 000.00 €	837 930.00 €
Total général des dépenses de fonctionnement (1)	500 126.00 €	-50 000.00 €	0.00 €	450 126.00 €
Total général des recettes de fonctionnement (1)	500 126.00 €	-50 000.00 €	0.00 €	450 126.00 €

Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

**DEL 2023-20 Devis reliure registres Etat civil et délibérations**

Monsieur le Maire rappelle les conditions de tenue des registres des communes et de certains de leurs groupements :

- code du patrimoine, notamment son livre II relatif aux archives ;
- décret n° 79-1037 du 03 décembre 1979 modifié relatif à la compétence des services d'archives publics et à la coopération entre les administrations pour la collecte, la conservation et la communication des archives publiques, notamment son article 2 ;
- code général des collectivités territoriales, notamment ses articles R1421-1 à R1421-12, L2121-7 à L2121-28, R2121-9, R2121-7-1, R2122-8, L 2122-23, L2122-269, L5211-9 ainsi que l'articles L5211-1

Monsieur le Maire présente ensuite les devis des entreprises suivantes :

- SEDI équipement 35 chemin de Saint Genies 30700 UZES pour un montant de 145,00 € HT à l'unité soit 3 registres correspondant à la décennale état civil 2013 à 2022 pour un montant total de 435,00 € HT

- Atelier du Patrimoine 65 quai de Brazza 33072 Bordeaux Cédex CS 81406 pour un montant de 115,00 € HT à l'unité soit 3 registres correspondant à la décennale état civil 2013 à 2022 pour un

montant total de 408,63 € HT et 2 registres délibérations à 115,00 € HT l'unité soit un total de 263.48 € HT, frais de port et assurance inclus.

Après concertation, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de valider le devis de l'Atelier du Patrimoine pour un montant de 115,00 € HT l'unité de chaque registre

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Votants : 10    Pour : 10    Contre : 0    Abstention : 0

3/ Associations :

- Restaurant scolaire Les Ptits Beaudoms : l'association prévoit d'organiser une assemblée générale le 04 mai 2023.

Une première réunion a été organisée avec les maires et représentants de chaque commune. Il est ressorti que le tarif des repas doit être augmenté et que l'emploi d'une seule cantinière ferait réaliser 0.40 cts d'€ d'économie par repas.

Le bureau du Restaurant scolaire a décidé d'augmenter le prix du repas à 5.50 € à compter du 02 mai 2023 et envisage d'instaurer les inscriptions à l'avance afin de faciliter les achats.

A noter, madame Pauline Michel transmet un mécontentement évoqué par certains membres du conseil municipal de Beaupont lié à un manque de concertation entre les commissions. L'ensemble du conseil municipal est dubitatif. De plus amples renseignements seront demandés lors d'une prochaine réunion.

- Sou des Ecoles :

Monsieur le Maire précise que le sou des Ecoles organise le dimanche 07 mai son vide-grenier mais peine à trouver des bénévoles sur l'ensemble de la journée. Il fait un appel à qui peut proposer un peu de temps pour l'organisation de cette journée.

3 / Bâtiments :

- Restaurant Chez Nathaly : une personne serait intéressée pour reprendre le commerce. Une remise au goût du jour de l'appartement serait à envisager avant son installation.

- Plan communal de Sauvegarde : la commission se rencontrera prochainement pour mettre en place ce plan.

- Plan de sécurité des bâtiments salle des fêtes mairie chaufferie : M Patrick B est chargé de la mise à jour

- Salle d'archives : M Jean-Paul B est chargé de chiffrer les rayonnages à ajouter pour finaliser le rangement dans cette pièce.

4/ Voirie :

Le SIEA a fait parvenir un courrier relatif à une extension électrique relative à un nouveau lotissement privé, le Clos du Champ Fleuri. Il s'agit en fait d'un renfort et non d'une extension. Un mail sera transmis au SIEA pour précision.

5/ Syndicat des Eaux Bresse Suran Revermont :

Monsieur Jérôme Commaret précise les grandes lignes de la dernière réunion du 30 mars 2023 :

- Le tarif du m3 d'eau sera réévalué à 2.42 € pour les communes reliées au Syndicat Bresse Revermont.

La tendance sera de continuer à augmenter pour obtenir le même tarif avec les autres syndicats Ain Suran, Revermont, Moyenne Reyssouze, St Amour Coligny et avoir un tarif unifié à 2.56 €.

- Les travaux de réfection des conduites d'eau ne seront plus réalisés sur des portions vétustes mais qui ne fuient pas, même si des travaux de réfection de route sont envisagés. La priorité sera donnée sur les conduites dont les fuites sont avérées.

#### 5/ Personnel communal :

- Agent S : son nouveau contrat à la crèche commencera dès le 02/05/2023. Il sera donc possible d'envisager une nouvelle convention et réajuster son contrat en lien avec la garderie Les Ptits Beaudoms, suite à l'accord entre les parties.

- Agent V : la demande d'avancement de grade présentée lors du dernier conseil a été validée par le centre de Gestion de l'Ain.

Après concertation, le conseil municipal décide de mettre cet avancement de grade en vigueur à compter du 01/06/2023. Un arrêté sera pris en ce sens et transmis à l'agent concerné.

#### 6/ Divers :

- CCAS : le repas proposé au Domaine de la Rochère le 15 avril 2023 a remporté beaucoup de succès. L'ensemble des convives s'avèrent très satisfaits du repas et de la journée.

- Réunion commission sports : mardi 09 mai 2023 à 18h30

- Fête du vélo : 14 mai 2023 à partir de 17h30 à Domsure

- Cérémonie du souvenir 08 mai 1945 : Pirajoux 9h00, Domsure 10h00, Beaupont 11h00

- Bois à enlever à Villeneuve : contact sera repris avec l'ONF pour l'enlèvement des arbres coupés qui gênent l'accès des affouagistes aux parcelles à proximité.

- Cadeau de remerciements M Comtet : contact sera pris à Pont de Vaux pour des billets d'excursion

- Cadeau de remerciements travail des frères Pirat : des repas Chez Nathaly leur seront offerts

- Cimetière : un travail de réflexion devra être organisé pour l'entretien de ce cimetière (mise en gazon, quels produits utiliser, betumisation ? ...)

Date du prochain conseil municipal : jeudi 25 mai 2023 à 19h30

La séance est levée à 22h00.